

COMMUNE DE CHANTEUGES

Procès verbal du Conseil municipal du jeudi 28 août 2025

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 28 août 2025 à 20h30

Membres présents: Sandrine Roux, maire.
Romain BAYOUT, Colette BERAUD, Nicolas MATHIEU, Annie PAGE,
Nicolas PORTAL, Arnaud TESTUD, Hervé VISSAC, Julien VIZADE.
Pouvoir de Pascal COMBRE donné à Sandrine ROUX
Arrivée de Véronique LEBRETON pour le point 4.
Secrétaire de séance : Annie PAGE

1) Validation du PV de la séance précédente.

Le conseil valide le PV de la séance 24 mai dernier.

Vote 10 pour/10

2) Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté des Rives du Haut allier dans le cadre du droit commun

Le président de la CCRHA propose le vote de droit commun pour déterminer le nombre de délégués par commune au conseil communautaire. Ce qui fait la répartition suivante :

LANGEAC 12 (population 3433) ; SAUGUES 6 (population 1664) ; MAZEYRAT 5 (population 1426) ; PAULHAGUET 3 (population 855) ; SIAUGUES 3 (population 827).

Toutes les autres communes n'ont qu'un siège quel que soit le nombre d'habitants qui va de 473 à 24.

Population Totale	16 418	Accord local	25%
Nombre de communes	60	Maximum de sièges	96
Sièges initiaux (art. L.5211-6-1 du CGCT)	77	Sièges distribués	84
Sièges de droit commun	84	Sièges n'ayant pas pu être distribués	12

Le conseil souhaite un accord local avec une répartition plus équitable des sièges, puisqu'un maximum de 96 sièges est possible contre 84 distribués.

Vote 10 contre/10

3) Redevance « redevance des systèmes d'assainissement collectif »

Le préfet de la Haute Loire a fixé la taxe de redevance de l'assainissement à 0.3% pour toutes les communes du département. Suite au diagnostic qui sera fait le taux pourra augmenter si des travaux sont nécessaires. La commune de Chanteuges peut espérer une nouvelle cotation proche de ce pourcentage car l'évaluation faite par INGE 43 ne révèle pas de gros travaux hormis pour le lagunage de la bastide qui a atteint sa capacité maximale.

Pas de vote pour ce point (voir délib 2025-13)

4) Adhésion des 13 communes au syndicat des eaux d'Auteyrac (SE2A) pour la compétence assainissement non collectif (SPANC)

Ces communes étaient adhérentes au SE2A pour la section assainissement non collectif de par leur appartenance à la CCRHA qui avait confié la compétence de cet assainissement au SE2A. Depuis que les compétences sont revenues aux communes, le syndicat a nommé des représentants mais les adhésions n'étaient pas établies.

Il convient donc de régulariser ce manquement en intégrant ces 13 communes par adhésion.

Vote 11 pour /11

5) Adhésion de la commune de St Julien des Chazes pour le transfert de la compétence eau.

Cette commune qui a connu des problèmes d'eau a demandé son adhésion au SE2A. Pour cela des travaux ont été demandés et exécutés, des recherches de sources ou de fuites seront réalisées sur le terrain par la suite.

Vote 11 pour /11

6) Modifications des statuts du SE2A

La préfecture a alerté le SE2A pour procéder à une modification de ses statuts qui étaient devenus obsolètes. Le SE2A devient « syndicat à la carte » pouvant prendre en charge 3 compétences au titre des communes :

- Compétence eau
- Compétence assainissement collectif
- Compétence assainissement non collectif.

Les communes pourront en confier la gestion au syndicat qui l'acceptera ou pas selon le rapport d'incidence. Les communes non adhérentes devront déposer une candidature devant le conseil syndical et devront obligatoirement confier leur gestion de l'eau pour prétendre bénéficier de la gestion de l'assainissement.

- ☞ Confirme par ailleurs le renouvellement de l'adhésion de la commune pour la carte des compétences EAU POTABLE et SPANC.

Vote pour 7/11 Abstention 4/11

7) Délibération pour le retrait de la commune de Saint Didier / Doulon de la CCRHA

Ce retrait pourrait engendrer une petite incidence financière sur les investissements faits par la CCRHA, mais les habitants de cette commune ont un bassin de vie tourné plus vers Brioude et ne viennent sur Langeac que très rarement.

Vote pour 10/11 et contre 1/11

8) Délibération pour le retrait de la commune de Vals le Chastel de la CCRHA

Ce retrait est soutenu par les mêmes arguments positifs ou négatifs que le précédent et le vote du conseil municipal ira dans le même sens.

Vote pour 10/11 et contre 1/11

9) L'association CPP demande une aide financière de fonctionnement pour la fabrication de panneaux historiques

Robert JOUMARD membre de l'association Chanteuges Préservation du Patrimoine (CPP) a fait des recherches historiques sur 4 thèmes : les chemins non goudronnés autour de Chanteuges, l'historique de l'abbaye, le bac de Tatevin, les six béals de la commune. Ces textes et photos seront imprimés sur des tableaux mis en place sur le site de l'abbaye pour une exposition permanente. Le montant des dépenses est estimé à 1085€, le conseil s'exprime sur 2 montants d'aide proposés :

Vote pour 500€ 3/11 pour 200€ 7/11 abstention 1

10) Convention groupement de commande DEMAT « marché public » CDG43

Le Centre de Gestion propose aux communes d'adhérer à la plateforme de dématérialisation qui sera retenue dans leur choix pour les marchés publics de plus de 40 000€. Cet engagement est fait pour 2 ans renouvelables et remplacera la convention caduque au 31 décembre 2025. La facturation se fera qu'en cas d'utilisation.

Vote pour 11/11

Autres informations :

Emplois techniques

Le contrat de remplacement de Pascal MERLE par Yves MAZAL arrive à son terme à la fin du mois de septembre. Après concertation, le conseil se prononce favorablement pour son embauche à temps complet par un CDD de 3 ans.

Le contrat de Coralie SABATIER pour accroissement d'activités se finit au 05 octobre 2025. La période suivante étant moins chargée en entretien de la salle des fêtes et des espaces verts, celui-ci ne sera pas renouvelé.

Aides aux façades :

2 dossiers sont proposés à l'étude de cas. Un seul sera retenu car éligible au contexte « réhabilitation », l'autre est une construction nouvelle.

Madame la Maire

Sandrine ROUX



Madame la Conseillère Municipale
Secrétaire de séance
Annie PAGE